

1^{ère} Edition

REGLEMENT TRIATHLON DE ROMANS

Article 1

Le Triathlon de Romans est une épreuve sportive qui consiste à enchaîner seul ou en relais 3 épreuves : la natation, le cyclisme et la course à pied

Le « Triathlon de Romans » format S est une épreuve officielle organisée par le club du Romans Triathlon sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) ; il est soumis à la réglementation sportive 2022 de la FFTRI consultable à l'adresse internet :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Article 2

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident : Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui les couvre en cas de dommages corporels.

Domage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition : L'organisation ne peut en aucun être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne.

Article 3 : Conditions de participation et Distances

Triathlon de Romans distance S

Distances :

- 700 m de natation en piscine
- 19 km de vélo avec 200 m de D+
- 5 km de course à pied

Catégories :

Cadet et plus / né en 2006 ou avant

Triathlon de Romans distance S en relais

Distances identiques au S en individuel

Catégories :

Benjamin et plus / né en 2010 ou avant (1 seule épreuve pour les catégories benjamins et minimes)

Balisage

Vélo et Course à pied : marquage au sol et rubalise ; présence de signaleurs et de la police sur les parcours

Article 4 : Documents demandés lors du retrait du dossard/inscription le jour de la course

Pour les détenteurs d'une licence FFTRI Compétition 2022 :

- pièce d'identité
- licence parfaitement lisible (papier ou numérique)

Dans tous les autres cas de figure :

- Pièce d'identité
- « Pass compétition » dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) (à remplir en ligne sur le site du chronométreur : www.chronospheres.fr)
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ou du sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'inscription - autorisation parentale pour les mineurs

Dans tous les cas de figure, en cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué

Article 5 : PASS COMPÉTITION

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire le PASS COMPETITION si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère.

Tous les participants non-licenciés FFTRI devront s'acquitter de ce forfait lors de leur inscription sur le site de l'organisateur : [site internet](#)

Article 6 : Tarifs et Modalités d'inscription

Triathlon de Romans S en individuel

Licencié : 30€

Non licencié : coût du Pass compétition soit 5€

Triathlon de Romans S en relais

Licencié : 40€

Non licencié : coût du Pass compétition soit 2€

Inscription

Sur le site de l'organisateur : [site internet](#)

Article 7 : Horaire de départ et barrière horaires

Le départ de la première vague sera donné à 11h00. 40 concurrents répartis sur 8 lignes d'eau partiront toutes les 20'

Pas de barrière horaire pour cette épreuve.

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre avec leur dossard une puce électronique qui sera à mettre sur la cheville gauche.

La puce sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course.

Toute puce non-rendue sera facturée 100€ par l'organisation

Article 9 : Sécurité

Les concurrents circuleront sur route ouverte et devront respecter le code de la route.

Leur sécurité sera assurée par l'organisateur grâce au soutien de la Gendarmerie Nationale, des Polices Municipales, d'associations de motards et de signaleurs. Les concurrents

doivent se soumettre aux consignes de l'ensemble de ces personnes sous peine de mise hors course.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 10 : Retrait des dossards et Programme

Les participants venant en voiture devront impérativement se garer sur le parking des Etournelles situé à proximité du stade Guillermoz de Romans sur Isère ; ils se rendront en vélo jusqu'à la piscine Serge Buttet où sera installé le 1^{er} parc à vélo.

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf. articles 4 et 5 du règlement) le dimanche 11 septembre 2022 à partir de 8h00 et jusqu'à 9h15 au stade Guillermoz de Romans sur Isère.

Après inscription ou retrait du dossard, les concurrents déposeront leurs affaires de CAP sur la zone de transition T2 au Stade Guillermoz et se rendront en vélo à la Piscine Serge Buttet avec leurs affaires de natation. Le dossard devra être déposé sur le vélo en T1 (Piscine Serge Buttet) avec les affaires de cyclisme (Chaussures et casque).

L'organisateur se chargera de rapatrier les affaires des concurrents au 2nd parc à vélo (T2) situé au stade Guillermoz : Un sac poubelle numéroté sera mis à disposition des concurrents. Après la natation (T1), les concurrents y déposeront leurs lunettes de natation, bonnet et autres effets personnels. Les concurrents récupéreront ce sac après la course sur le site d'arrivée (Stade Guillermoz).

Article 11 : Dossard et numéro de dossard

Pour les épreuves de Cyclisme et de Course à Pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible, et correctement attaché par 3 points d'attache :

- pour l'épreuve de Cyclisme, le dossard doit être visible à l'arrière
- pour l'épreuve de Course à Pied le dossard doit être visible à l'avant

Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

Article 12 : Pénalités

Le règlement de la FFTRI s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non- respect de celui-ci :

Carton jaune : Stop & Go pour mise en conformité

Carton bleu : (faute de drafting) zone de pénalité à effectuer en autonomie par le coureur = 1 minute

2 cartons bleus = disqualification

Article 14 : Briefing

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ à 10h45 le dimanche 11 septembre 2022

Article 15 : Cession du droit à l'image

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels les Concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Compétition, sur tous supports existants

Article 16 : Conditions de remboursement

Seule la présentation d'un certificat médical, minimum 72h avant le départ de l'épreuve permettra le remboursement de l'inscription hors frais liés à l'inscription en ligne.

Aucun remboursement ne pourra être demandé après ce délai.

Article 17 : Toutes les mesures et informations quant au Covid19 seront définies en référence au site gouvernemental officiel

[Site officiel](#)